

ORGANISER UN STAGE D'ORIENTATION

Le stage d'orientation permet de passer quelques jours aux côtés de professionnel-le-s et de se familiariser avec leur profession. C'est un excellent moyen de se renseigner sur le terrain, de connaître les activités principales d'une profession et de confirmer son intérêt pour celle-ci avant de rechercher une place d'apprentissage.

POUR QUI? ► Les stages d'orientation s'adressent à toute personne (dès l'âge de 13 ans) en situation de choix professionnel et souhaitant commencer une formation professionnelle initiale AFP ou CFC.

DURÉE ► Généralement, la durée des stages d'orientation varie entre 1 et 10 jours (maximum 10 jours cumulés dans la même entreprise par année scolaire). Pour les élèves, ils se déroulent de préférence durant les vacances. Ils peuvent également être effectués sur le temps scolaire en accord avec la direction de l'école.



A consulter pour les élèves de 9^e-10^e-11^e année:
«Guide de stage d'orientation professionnelle»



ORGANISER UN STAGE

Le stage d'orientation doit être planifié au moins 10 jours à l'avance et recherché par ses propres moyens. Il est nécessaire de :

S'ADRESSER AUX ENTREPRISES ► Pour obtenir un stage dans la profession envisagée, il faut prendre contact directement avec les entreprises. Attention ! Certaines professions (banque, social, santé, domaine juridique) sont soumises à des restrictions les empêchant de prendre des stagiaires.

Pour discuter de la possibilité d'effectuer un stage, il est conseillé de téléphoner, écrire une lettre/un mail ou éventuellement passer directement à l'entreprise (veiller à avoir une tenue correcte et être prêt-e à répondre aux questions).

La liste complète des entreprises formatrices du canton, par profession, est disponible sur ► www.ne.ch/ef

FAIRE JOUER SON RÉSEAU ► Parler de ses recherches ! L'entourage (famille, ami-e-s, connaissances, etc.) est susceptible de connaître des professionnel-le-s dans le secteur recherché.

► **Si vous êtes à l'école obligatoire et que vous rencontrez des difficultés dans votre recherche**, contactez le conseiller ou la conseillère en orientation de votre collège pour demander de l'aide et/ou discuter de votre choix.

AVANT LE STAGE

Une fois la place de stage trouvée, il est important de s'y préparer.

Réunir des informations sur l'entreprise et la profession, dresser une liste de questions à poser, porter attention à sa présentation vestimentaire, etc. sont des détails essentiels.

D'un point de vue administratif, **veiller à être assuré-e en cas d'accident** lors du stage. Attention ! Prévoir d'effectuer ces démarches suffisamment à l'avance.

Dès l'âge de 13 ans et jusqu'à 25 ans, il est impératif d'être assuré-e de la manière suivante :

- ▶ **Remplir le formulaire de stage** concernant l'assurance accidents (formulaire disponible auprès de l'OCOSP)
- ▶ **Retourner à l'OCOSP le formulaire signé** par :
 - 1) le ou la stagiaire, ou le ou la représentant-e légal-e,
 - 2) l'entreprise,
 - 3) l'école s'il s'agit d'un-e élève à l'école obligatoire.

Attention, l'OCOSP signe toujours le formulaire en dernier !

Les personnes âgées de 25 ans et plus sont couvertes d'entente avec l'entreprise ou par leur propre assurance-accident.

Le ou la futur-e stagiaire reçoit une feuille « Bilan du stage d'orientation » à faire remplir par l'entreprise où se déroulera le stage ; facultative, elle peut éventuellement faire office de certificat de stage et être utilisée lors de la recherche d'une place d'apprentissage.

DÉROULEMENT DU STAGE

Pendant ces quelques jours de stage, **un ou une professionnel-le accompagne le ou la stagiaire afin de lui montrer les tâches concrètes** qu'il ou elle effectue quotidiennement.

Le ou la stagiaire peut ainsi :

- ▶ Découvrir l'environnement concret d'une profession
- ▶ Poser des questions aux professionnel-le-s
- ▶ Suivre parfois un-e apprenti-e en formation dans l'entreprise
- ▶ Effectuer des tâches simples
- ▶ Vérifier ses aptitudes, son intérêt et sa motivation pour la profession
- ▶ Recevoir une évaluation de stage
- ▶ S'informer si l'entreprise recrute

Les stages d'orientation ne sont pas rémunérés.

ET APRÈS LE STAGE ?

Le stage d'orientation est un moyen de s'informer et surtout de **confirmer son choix professionnel**. Cette expérience peut **enrichir le dossier de candidature** par une mention dans le CV et par la description des différentes tâches dans la lettre de motivation. Un bilan de stage positif peut être également inclus dans les annexes. Ne pas hésiter à renouveler l'expérience dans différentes entreprises ou, en cas de doute sur le choix de la profession, dans plusieurs domaines.

- ▶ **Si vous êtes à l'école obligatoire** et que vous désirez partager votre expérience ou avoir de l'aide dans le processus de choix professionnel, contactez le conseiller ou la conseillère en orientation de votre collège.